

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2002-02 DU 29 AVRIL 2002

Portant autorisation de ratification de
l'accord portant création de l'Institut
Africain de Réadaptation.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté ,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'accord portant création de l'Institut Africain de Réadaptation.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 29 avril 2002,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

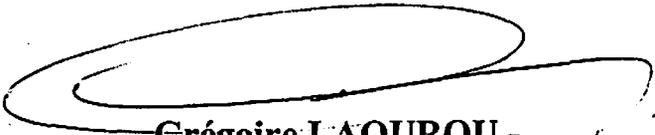
Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de la Famille, de la
Protection Sociale et de la
Solidarité,



Grégoire LAOUROU.-



Claire HOUNGAN AYEMONNA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE
4 MFPSS 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP 3 1 JO 1.